

BULLETIN DES PRI

COMMENT LES INVESTISSEURS RESPONSABLES DEVRAIENT-ILS RÉPONDRE À LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19

La pandémie du COVID-19 – et la réponse mondiale qui y est apportée – constitue une grave menace non seulement pour la santé dans le monde, mais pour nos communautés, notre économie et nos investissements. En tant que gestionnaires de capitaux à long terme, les investisseurs peuvent et doivent agir maintenant pour contribuer à en atténuer les impacts néfastes tels que les effets directs sur la santé publique, la gravité du ralentissement économique qui en découle, l'accentuation des inégalités dans les sociétés et les conséquences de tous ces éléments sur la santé mentale.

La crise du COVID-19 touche tous les investisseurs et leurs bénéficiaires – indépendamment de leurs participations, de leur stratégie ou de leur rôle dans la chaîne d'investissement.¹ Les réponses à la crise doivent donc être fondées sur l'intégrité systémique et les rendements universels à long terme, car ils sont plus importants que la performance relative des entreprises.²

Les sorties de capitaux des fonds montrent qu'un certain nombre d'investisseurs institutionnels et de sociétés de gestion font face à des pressions sur la liquidité, ainsi qu'à une baisse des revenus de commissions résultant de ces sorties de capitaux et de la chute générale des marchés. Malgré tout, les signataires des Principes pour l'Investissement Responsable peuvent et doivent répondre – par l'exercice de leur influence auprès des entreprises et des pouvoirs publics, et par leurs décisions d'investissement. Les signataires doivent aider les entreprises durables à traverser cette crise – dans l'intérêt de la santé publique et de la performance économique à long terme – même au prix d'une limitation des rendements à court terme.

« Les signataires des PRI doivent aider les entreprises durables à traverser cette crise – dans l'intérêt de la santé publique et de la performance économique à long terme – même au prix d'une limitation des rendements à court terme. »

Les PRI travailleront avec leurs signataires en vue d'approfondir la réflexion sur les implications de la crise du COVID-19 pour les investisseurs. Nous avons mis en place deux groupes de discussion afin de coordonner et définir les réponses des investisseurs, en axant les efforts sur :

- les réponses à court terme, et en veillant à ce que les approches responsables en matière de questions ESG restent en première ligne des activités des investisseurs ;
- une phase de reprise économique future, en réfléchissant à la manière dont le système financier devrait fonctionner pour garantir la durabilité des activités économiques post-crise.

Ces groupes encourageront les discussions et soutiendront ensuite les actions portant sur les principaux domaines prioritaires pour les investisseurs, les entreprises et les pouvoirs publics.

Le présent article sera régulièrement mis à jour et d'autres informations sur les modalités de participation des signataires leur seront communiquées sur la [plateforme de collaboration des PRI](#).

Les entreprises doivent avoir une gestion stratégique de long terme pour déterminer la manière dont elles traitent leurs salariés, sous-traitants et fournisseurs, en donnant la priorité à ces exigences plutôt qu'aux rendements immédiats pour les actionnaires. Elles doivent agir de manière responsable en fixant la tarification et les niveaux d'approvisionnement des biens et services qui peuvent aider la société à répondre aux aspects sanitaires et/ou économiques de la crise qui nous frappe tous. Elles doivent travailler avec les fournisseurs, les syndicats, les pouvoirs publics, les investisseurs et les salariés pour définir et mettre en œuvre des solutions afin d'éviter de nuire inutilement à l'économie et à la société.

Les pouvoirs publics doivent continuer à répondre avec des mesures d'urgence de soutien à l'économie. Ces temps sans précédent imposent de répondre par des mesures d'intervention publique sans précédent. Celles-ci devront être évaluées non seulement en fonction de leur impact macroéconomique global, mais aussi sur la base de leur capacité à répondre à d'autres priorités indispensables au bien-être de la population et à la solidité de l'économie à long terme, comme la lutte contre les inégalités et l'accompagnement de la transition vers une économie bas-carbone.

¹ L'International Corporate Governance Network (ICGN) a décrit le COVID-19 comme « un impératif moral et économique pour les investisseurs et les entreprises [indépendamment] des stratégies d'investissement, des horizons temporels, ou des approches en matière d'éthique et d'impact social » <https://www.icgn.org/sites/default/files/ICGN%20Viewpoint%20Coronavirus-%20investor%20expectations%20of%20boards.pdf>.

² Voir la publication récente des PRI : [Actionnariat actif 2.0 \(Active Ownership 2.0: the evolution stewardship urgently needs\)](#)

« Les mesures devront répondre à d'autres priorités indispensables au bien-être de la population et à la solidité de l'économie à long terme, comme la lutte contre les inégalités et l'accompagnement de la transition vers une économie bas-carbone. »

L'économie mondiale a besoin d'une réponse immédiate et vigoureuse à la crise du COVID-19. À plus long terme, nous pensons que cette crise soulève des questions plus profondes sur la façon dont notre système financier est organisé pour répondre à ce type de menaces.

ACTIONS IMMÉDIATES DES INVESTISSEURS

- Action 1 : Engager le dialogue avec les entreprises qui ne répondent pas aux attentes dans leur gestion de la crise
- Action 2 : Engager le dialogue s'il existe d'autres impacts négatifs cachés ou aggravés par la crise
- Action 3 : Redéfinir les priorités concernant les actions d'engagement sur d'autres sujets
- Action 4 : Soutenir publiquement une réponse qui concerne l'ensemble de l'économie
- Action 5 : Participer aux Assemblées Générales (AG) virtuelles
- Action 6 : Être réceptifs aux demandes de soutien financier
- Action 7 : Conserver une approche à long terme dans les décisions d'investissement

RÉPONDRE AU COVID-19 : ACTIONS IMMÉDIATES DES INVESTISSEURS

ACTION 1

ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS AUX ATTENTES DANS LEUR GESTION DE LA CRISE

Les investisseurs doivent mener des actions d'engagement auprès des entreprises qui manquent à leurs obligations en matière de protection de la sécurité physique et/ou financière des travailleurs, et de celles qui donnent la priorité à la rémunération des dirigeants et/ou aux rendements à court terme offerts aux actionnaires.

La façon dont les entreprises gèrent la crise du coronavirus aura des impacts au-delà de leurs états financiers et de leur valorisation. Les entreprises qui limitent injustement les congés maladie rémunérés, licencient les travailleurs plus tôt que nécessaire ou malgré le soutien des pouvoirs publics, ou qui ne mettent pas en place un environnement de travail sûr, portent immédiatement et directement préjudice aux personnes, à l'économie et aux investisseurs, tout en freinant la reprise économique future. Les entreprises qui font de la gestion du capital humain leur priorité peuvent éviter de nouveaux dommages et contribuer à une reprise économique plus rapide.

Moins d'un an après des annonces importantes remettant en question la primauté de l'actionnaire³, les entreprises ont là l'opportunité unique de mettre en œuvre de toute urgence cette évolution pour accorder la priorité aux salariés, sous-traitants, fournisseurs et communautés plutôt que de satisfaire les besoins à court terme des actionnaires.

De nouvelles recommandations de l'Organisation internationale du travail⁴ et du Pacte mondial des Nations Unies⁵ peuvent éclairer les investisseurs sur les bonnes pratiques des entreprises en la matière. Il est recommandé aux investisseurs d'exploiter les articles parus dans la presse⁶, les sources d'information des ONG⁷, et les informations existantes des fournisseurs de données ESG spécialisés dans le suivi des controverses et de la réputation en vue d'identifier des exemples de mauvaises pratiques sur lesquelles il convient d'alerter les entreprises concernées – par le biais d'actions d'engagement, de déclarations lors des Assemblées Générales ou de tactiques plus offensives (voter contre les administrateurs ou les comptes ou demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire dans les cas extrêmes). De même, il convient de saluer les bonnes pratiques : il peut s'agir notamment d'entreprises qui cessent leur production habituelle au profit d'articles essentiels comme les respirateurs médicaux, les équipements de protection individuelle pour le personnel médical et les gels hydroalcooliques.

Les investisseurs doivent également encourager une gestion financière responsable permettant aux entreprises de donner la priorité aux salariés, sous-traitants, fournisseurs et à la santé à long terme de l'entreprise plutôt qu'aux bonus des dirigeants, aux rachats d'actions et au versement de dividendes aux actionnaires.

ACTION 2

ENGAGER LE DIALOGUE S'IL EXISTE D'AUTRES IMPACTS NÉGATIFS CACHÉS OU AGGRAVÉS PAR LA CRISE

Les investisseurs doivent mener des actions d'engagement auprès des entreprises et des gouvernements qui prennent prétexte de la crise pour se soustraire à l'examen, ou lorsque les modifications des caractéristiques de l'offre et de la demande et des chaînes d'approvisionnement risquent d'aggraver d'autres problèmes.

Les investisseurs doivent surveiller les entreprises et les gouvernements⁸ qui en profiteraient pour prendre des décisions, ou faire des annonces, sur des sujets qui seraient en temps normal examinés bien plus attentivement qu'à l'heure actuelle où l'attention du public et des médias se porte sur les réponses au coronavirus.

Les investisseurs doivent en outre évaluer les modifications des caractéristiques de l'offre et de la demande risquant d'aggraver d'autres problèmes. Par exemple, la hausse de la demande d'aliments transformés et de viande⁹ peut renforcer la pression sur la déforestation liée aux chaînes d'approvisionnement de l'huile de palme, du bétail et du soja. L'accroissement de la demande de produits livrés à domicile (associée aux inquiétudes sur la sécurité concernant le virus lui-même) risque de détériorer les conditions de travail dans les entrepôts, les centres de distribution et les entreprises de livraison des colis.¹⁰

Afin de surveiller les comportements et d'alerter sur les sujets d'inquiétude, il est possible de s'appuyer sur les informations publiées par les entreprises, les articles parus dans la presse et les fournisseurs de données ESG spécialisés dans le suivi de la réputation et des controverses.

ACTION 3

REDÉFINIR LES PRIORITÉS CONCERNANT LES ACTIONS D'ENGAGEMENT SUR D'AUTRES SUJETS

Les investisseurs doivent redéfinir les priorités en matière d'engagement pour concentrer leurs efforts sur le COVID-19 dans les entreprises qui sont en gestion de crise.

Les discussions avec les entreprises et secteurs affectés doivent être principalement réorientées vers les problèmes liés au COVID-19 et la réponse qui y est apportée. Les discussions sur les autres sujets doivent être reportées dans la mesure du possible afin de permettre à la direction et au Conseil d'administration de concentrer leurs efforts sur la gestion de la crise (nonobstant l'action 2 ci-dessus).

Même en ce qui concerne les actions d'engagement liées au COVID-19, en l'absence d'éléments témoignant d'un comportement irresponsable, les investisseurs doivent être conscients de la nécessité de laisser aux entreprises le temps et la capacité de trouver les moyens de surmonter cette crise.

3 <https://www.businessroundtable.org/business-roundtable-redefines-the-purpose-of-a-corporation-to-promote-an-economy-that-serves-all-americans>

4 <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/lang-fr/index.htm>

5 <https://www.unglobalcompact.org/news/4531-03-16-2020>

6 Par exemple, <https://www.ft.com/content/39047667-4204-4915-8e19-6b3a193c071b>

7 Par exemple, <https://justcapital.com/reports/the-covid-19-corporate-response-tracker-how-americas-largest-employers-are-treating-stakeholders-amid-the-coronavirus-crisis/>

8 Par exemple, <https://www.afr.com/politics/federal/dozens-of-jobs-to-go-from-csiro-energy-unit-20200313-p549p0>

9 <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-03-21/americans-drop-kale-and-quinoa-to-lock-down-with-chips-and-oreos>

10 Voir <https://www.bbc.co.uk/news/business-51921916> et <https://www.washingtonpost.com/technology/2020/03/17/amazons-warehouse-workers-sound-alarms-about-coronavirus-spread/>

ACTION 4

SOUTENIR PUBLIQUEMENT UNE RÉPONSE QUI CONCERNE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

Les investisseurs doivent s'exprimer publiquement pour encourager les pouvoirs publics et les entreprises à prendre des mesures appropriées.

En tant que figures respectées du secteur financier, les investisseurs doivent soutenir publiquement les mesures d'intervention prises par les pouvoirs publics dans les proportions nécessaires pour assurer un rétablissement rapide et juste de la santé publique et de l'économie mondiale.

Une communication publique peut également constituer un moyen efficace et efficient de faire connaître ses attentes à l'égard des entreprises du portefeuille sans détourner les ressources affectées par les entreprises à la gestion de crise.

Les investisseurs peuvent exprimer leur point de vue sur leurs sites Web, par des déclarations dans les médias, lors des AG (voir ci-dessous) et par le biais des actions collectives qui sont proposées sur la [plateforme de collaboration des PRI](#), comme celle proposée par Domini avec la [Déclaration adressée par les investisseurs aux entreprises sur les réponses apportées au coronavirus](#).

ACTION 5

PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (AG) VIRTUELLES

Les investisseurs doivent mettre à profit les Assemblées Générales virtuelles pour assurer la continuité de la surveillance des entreprises du portefeuille.

Les Assemblées Générales (AG) annuelles représentent pour les investisseurs un moyen efficace de poser des questions et de marquer leur soutien aux sujets suivants : gestion responsable du capital humain, priorité accordée à la gestion financière à long terme plutôt qu'aux dividendes et aux rachats d'actions, implication du Conseil d'administration dans la gestion de la crise et l'élaboration des plans de continuité d'exploitation.¹¹ Elles offrent aussi aux investisseurs la possibilité de rappeler aux entreprises les priorités non liées au coronavirus qui ne doivent pas être négligées, comme l'urgence climatique.

Même si les AG en ligne ont soulevé des inquiétudes en matière de gouvernance,¹² les investisseurs sont encouragés, dans l'environnement actuel, à utiliser ces systèmes, en lieu et place des AG avec présence physique, afin d'assurer la continuité de la supervision.¹³

Les signataires des PRI peuvent continuer à utiliser la [plateforme de collaboration des PRI](#), notamment le système de déclaration des votes, pour rester informés des prochains votes clés des actionnaires et collaborer avec leurs pairs.

ACTION 6

ÊTRE RÉCEPTIFS AUX DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

Les investisseurs doivent être prêts à soutenir les entreprises, débiteurs et pouvoirs publics en faisant preuve de souplesse sur les accords de financement et en accordant si possible un soutien plus direct.

Compte tenu de la pression financière permanente que subissent les entreprises, les investisseurs – pour diverses classes d'actifs – peuvent être appelés à les aider en introduisant de la souplesse dans les obligations financières normales. Naturellement, de telles demandes doivent être évaluées au cas par cas, mais les investisseurs doivent, dans la mesure du possible, envisager d'accorder des différés d'amortissement aussi importants que possible, afin d'apporter leur concours à une réponse et une reprise coordonnée pour l'ensemble de l'économie.

Les investisseurs qui ont la possibilité d'aider les pouvoirs publics à financer la réponse sont encouragés à le faire.

ACTION 7

CONSERVER UNE APPROCHE À LONG TERME DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Les investisseurs doivent aligner une vision à long terme de l'actionnariat actif (*stewardship*) sur une approche à long terme dans les décisions d'investissement.

Les investisseurs doivent revoir leurs positions et activités de marché, y compris celles de leurs sociétés de gestion externes, pour veiller à ce que les activités d'investissement soient alignées sur la réponse à long terme nécessaire pour l'ensemble de l'économie – notamment au regard des inquiétudes soulevées par les effets potentiellement aggravants des positions courtes (*short selling*).¹⁴

¹¹ Voir <https://www.icgn.org/sites/default/files/ICGN%20Viewpoint%20Coronavirus-%20investor%20expectations%20of%20boards.pdf>

¹² <https://www.ft.com/content/16e88ef2-f6b8-11e7-88f7-5465a6ce1a00>

¹³ Les PRI prennent acte des déclarations publiées par le Council of Institutional Investors (<https://www.cii.org/march2020virtualmeetings>) et Interfaith Center on Corporate Responsibility (<https://www.iccr.org/statement-shareholder-participation-and-virtual-annual-meetings-during-coronavirus-crisis>) et approuvent les pratiques qui y sont recommandées concernant l'organisation des Assemblées Générales pendant la crise.

¹⁴ <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lamf-annonce-une-interdiction-des-positions-courtes-pour-une-durée-de-1-mois>

UNE REPRISE DURABLE

Lorsque l'urgence sanitaire liée au COVID-19 commencera à se faire moins pressante, la gestion de la reprise devra être alignée sur les autres grandes priorités : en particulier, l'urgence pour le climat et la biodiversité et les inégalités. La crise a mis en évidence l'attention que les acteurs de l'investissement responsable doivent accorder aux questions sociales, notamment aux nouvelles pratiques de travail. La précarité du travail découlant de « l'économie à la tâche » (*gig economy*) a été encore une fois exposée au grand jour, révélant l'extrême vulnérabilité de ces travailleurs en cas de ralentissement économique.

Les pouvoirs publics devront soutenir en priorité les entreprises, secteurs et activités qui contribuent à répondre à ces autres crises plutôt que ceux qui risquent de les aggraver. Il sera sans aucun doute indispensable d'intensifier les efforts en matière de santé publique.

« Lorsque l'urgence sanitaire liée au COVID-19 commencera à se faire moins pressante, les pouvoirs publics devront soutenir en priorité les entreprises, secteurs et activités qui contribuent à répondre à ces autres crises plutôt que ceux qui risquent de les aggraver. »

Alors que nous continuons à faire face à ces problèmes, il est nécessaire de revoir la structure et l'état de préparation des marchés pour répondre à ces menaces économiques et sociétales, en réfléchissant notamment à la manière de mieux définir les priorités et de répondre aux enjeux systémiques majeurs plutôt qu'aux problèmes spécifiques à une entreprise ou un portefeuille¹⁵, ainsi qu'à la façon de renforcer la collaboration entre investisseurs.

« Il est nécessaire de revoir la structure et l'état de préparation des marchés pour répondre à ces menaces économiques et sociétales. »

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES DE TRAVAIL DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES

Des pratiques de travail responsables – notamment assurant des revenus stables, des lieux de travail sûrs et la possibilité de bénéficier de congés maladie rémunérés – sont indispensables pour éviter à l'avenir de nuire à la santé publique et aux économies. Il sera nécessaire de prendre en compte ces facteurs chez les entreprises du portefeuille et tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, et ce en tant que partie intégrante des modèles économiques et non comme des aspects de la gestion des risques pris isolément.

Les travaux menés par les PRI dans ce domaine porteront plus particulièrement sur les actions d'engagement des investisseurs auprès des entreprises, des pouvoirs publics et des autres parties prenantes.

L'URGENCE POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Un lien a été fait entre la destruction des habitats et des écosystèmes, imputable aussi bien à la déforestation directe et à la dégradation des forêts qu'aux changements climatiques, et l'épidémie de COVID-19¹⁶ ; l'absence d'action au niveau mondial risque de provoquer de nouvelles épidémies puisque les maladies continuent de se transmettre des animaux aux hommes.

Les PRI renforceront leurs travaux sur le climat¹⁶ (notamment via Climate Action 100+ et l'Asset Owner Alliance des Nations Unies), la biodiversité, la déforestation et le changement d'affectation des terres¹⁷ afin de lutter contre le risque de nouvelles crises.¹⁸

LES SERVICES DES PRI EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT ACTIF (STEWARDSHIP) ET LE COVID-19

La [plateforme de collaboration des PRI](#) continue de fonctionner normalement. Les signataires sont encouragés à utiliser la plateforme pour collaborer sur les communications publiques, les actions d'engagement avec les entreprises et les prochaines AG (virtuelles).

Le programme d'actions d'engagement collaboratif des PRI continue également, mais conformément aux recommandations ci-dessus, les investisseurs menant les dialogues sont invités à déterminer au cas par cas s'il est approprié de poursuivre à court terme le dialogue avec les entreprises, et à prendre en compte tous les effets secondaires involontaires découlant des réponses à la crise du COVID-19, en particulier au regard des initiatives portant sur la déforestation/l'affectation des terres²⁰.

¹⁵ <https://ensia.com/features/covid-19-coronavirus-biodiversity-planetary-health-zoonoses/>

¹⁶ <https://www.unpri.org/esg-issues/environmental-issues/climate-change>

¹⁷ <https://www.unpri.org/esg-issues/environmental-issues/sustainable-land-use>

¹⁸ https://www.unpri.org/Uploads/s/h/b/pri_theamazon_acriticalclimatetippingpoint_2019_659012.pdf

¹⁹ <https://www.unpri.org/investor-tools/stewardship>

²⁰ <https://www.unpri.org/esg-issues/environmental-issues/sustainable-land-use>

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires à intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économies dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités et, en définitive, dans l'intérêt à long terme de l'environnement et de la société dans son ensemble.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable.

Pour plus d'informations : www.unpri.org



Les PRI sont une Initiative pour les investisseurs en partenariat avec [l'Initiative financière du PNUE](#) et le [Pacte mondial de l'ONU](#).

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org

